

---

## COMPTE-RENDU

### Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 à 18 heures 30

Date de convocation : 15 mai 2020

Date d'affichage : 16 mai 2020

Présents : Mesdames Nadège CÉRÈZE, Jeanne GARNIER, Véronique VERLEY,  
Messieurs Victor CAMPOS, Gérald DEROUET, Jean-Louis FARIA, Vincent GAY, Daniel  
GUILLEMAIN, Roger HÉNEAULT, Etienne POLET.

Excusée : Madame Véronique MALLAT donne pouvoir à Madame Véronique VERLEY pour voter  
en son nom.

---

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent THIRIAU, Maire sortant, qui a  
déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Véronique VERLEY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame Jeanne GARNIER, la doyenne des membres du conseil, a présidé la suite de cette  
séance en vue de l'élection du maire.

---

## **DELIBERATIONS**

### **N°7-2020 - Délibération du conseil municipal en vue de l'élection du maire**

Après un appel à candidature, un seul candidat : Monsieur Vincent GAY.

Il est procédé au déroulement du vote

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Bulletins nuls ou assimilés :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu : – Monsieur Vincent GAY : 11(onze) voix

- Monsieur Vincent GAY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et est  
immédiatement installé dans cette fonction.

- Monsieur Vincent GAY, a déclaré accepter cette fonction.

Monsieur Vincent GAY, Maire, préside la séance après son élection.

***Monsieur Vincent Gay remercie chaleureusement Laurent THIRIAU, pour son  
dévouement inconditionnel au sein de la commune durant ses deux mandats de Maire.***

### **N°08-2020 - Délibération procédant à la création des postes d'adjoints**

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints.

#### **RAPPEL**

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
Moins de 100	7 *	2
De 100 à 499	11*	3

### **N° 9-2020 - Délibération pour l'élection des adjoints pour les communes de moins de 1000 habitants**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, un seul candidat : Monsieur Roger HÉNEAULT.

Il est procédé au déroulement du vote.

#### **- Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	6

A obtenu :

- M. Roger HÉNEAULT : 11(onze) voix

M. Roger HÉNEAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

*Observation : (Mêmes formes et mêmes décomptes que pour l'élection du Maire, troisième tour à la majorité relative, élection du plus âgé en cas d'égalité de suffrage).*

---

**- Election du Second adjoint :**

Après un appel à candidature, un seul candidat : Monsieur Jean-Louis FARIA.

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Jean-Louis FARIA : 11(onze) voix

M. Jean-Louis FARIA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au Maire.

**- Election du Troisième adjoint :**

Après un appel à candidature, une seule candidate : Madame Jeanne GARNIER.

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Jeanne GARNIER : 11(onze) voix

Mme Jeanne GARNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjointe au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**N°10-2020- Délibération pour le versement des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

**Vu le** décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;

**Considérant** que la commune compte 253 habitants ;

**Considérant** que pour une commune de moins de 500 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 25,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

**Considérant** que pour une commune de moins de 500 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9,9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;



**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE**, avec effet au 27 mai 2020, de :

**Article 1er – Détermination des taux :**

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1er adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2ème adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3ème adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

*Monsieur le Maire remercie l'engagement de son conseil municipal et ré-exprime son souhait d'une collaboration fructueuse basée sur deux maîtres mots - confiance et communication.*

**INFORMATIONS DIVERSES**

- *Le compte-rendu sera dorénavant diffusé sur le site de la commune, via la Newsletters et affiché au panneau d'affichage de la mairie.*
- *Merci de nous communiquer votre adresse courriel, si vous ne l'avez pas déjà fait, pour inscription sur la Newsletters ([mairie@herbeville.fr](mailto:mairie@herbeville.fr)) ou de nous indiquer que vous préférez continuer à recevoir la version papier.*
- *Une permanence sera assurée par Monsieur le Maire, le deuxième samedi de chaque mois (hors période scolaire), en mairie de 9 heures à 11 heures 30 sur rendez-vous (à fixer auprès du secrétariat du Maire).*
- *La Fête de l'école et la fête de la Saint-Jean, initialement prévues en juin, sont annulées.*

**Attention : adresse courriel de la mairie a changé : [mairie@herbeville.fr](mailto:mairie@herbeville.fr)**

**DATES A RETENIR**

- **Collecte déchets verts 2020** : du lundi 18 mai au lundi 7 décembre 2020 inclus ;
- **Collecte encombrants 2020** : les ~~6 mai~~ (reportée- date à définir) et 10 novembre 2020 ;

La séance est levée à 19 heures 50.



Le Maire,  
Vincent GAY.